



MAIRIE DE DIJON  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 8 décembre 2014 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain Millot, Maire, le lundi 15 décembre 2014 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHİ (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

**PREAMBULE**

**1 - Conseil Municipal - Séance du 24 novembre 2014 - Procès-verbal - Approbation**

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2014.

**2 - Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal**

- pris acte de la désignation Mme Aline FERRIERE pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance du Conseil municipal.

**3 - Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2013**

- adopté le rapport sur la situation de la Ville de Dijon en matière de développement durable établi au titre de l'année 2013.

#### **4 - Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2015**

- donné acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2015.

### **I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE**

#### **A – URBANISME**

#### **5 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal-Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2014 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2014, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Arsenal.

#### **6 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraichers-Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2014 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraichers.

#### **7 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2014 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2014, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche.

#### **8 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2014 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2014, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des carrières blanches.

#### **9 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat - Compte rendu financier de l'année 2013 - Approbation**

- approuvé le compte-rendu financier de la Convention Publique d'Études et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2013.

#### **10 - Rue Ernest Lory - Réalisation d'un programme immobilier - Déclassement désaffectation du domaine public communal - cession d'un tènement foncier à Dijon Habitat - Acquisition d'un tènement foncier sur l'Établissement Public Foncier Communal**

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une superficie totale de 197 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles CN n°501p et n°503p ;
- décidé la cession par la Ville à Dijon Habitat du tènement ainsi déclassé moyennant la somme symbolique de 5 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

- décidé l'acquisition sur l'Établissement Public Foncier Local des collectivités de Côte d'Or (EPFL) d'une surface de 272 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée CN n° 500p moyennant la somme symbolique de 5 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- attribué à l'EPFL une somme 273 676 € correspondant au différentiel du prix de cession du site par l'EPFL au profit de Dijon Habitat ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

## **B - ATTRACTIVITÉ**

### **11 - Cité internationale de la gastronomie - Désignation du lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt**

- approuvé le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération ;
- désigné EIFFAGE lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation du projet de la Cité internationale de la gastronomie sur le site de l'Hôpital Général ;
- autorisé le lancement d'une phase de négociation avec le lauréat visant à préciser le programme détaillé et ses conditions de mise en œuvre ;
- autorisé M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

### **12- Cité internationale de la gastronomie - Convention à conclure entre la ville et la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires - Subvention 2014**

- décidé d'apporter à la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier des Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre de la mission de coordination du réseau des cités de la gastronomie ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Mission, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générales ;
- autorisé M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **C - LOGEMENT - ACTION FONCIERE**

### **13 - Marché de Gros - Rues de Skopje et Docteur Stein - Résiliation de baux emphytéotiques - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Cessions de tènements fonciers à la Communauté de l'agglomération dijonnaise**

- dans le cadre du transfert du Marché de Gros et du projet de restructuration foncière, décidé la cession par la Ville à la Communauté de l'agglomération dijonnaise, des terrains situés 11, 13, 15, rue de Skopje et 5-7, rue Docteur Stein, cadastrés section AK n°66, 67, 68, 117 et 118, d'une superficie totale de 10 061 m<sup>2</sup>, et la résiliation anticipée des baux emphytéotiques, moyennant le prix de 5 € ;
- décidé la cession du tènement foncier soumis à baux emphytéotiques, situé 9 et 9B, rue de Skopje, cadastré section AK n°64 et 65, d'une superficie totale de 3000 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 5 € ;

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du site de l'ancienne halle, situé 2, rue Léon Delessard, cadastré section AK n°305p, d'une superficie d'environ 7 300 m<sup>2</sup>, d'un terrain à usage de parking sis 9, rue Docteur Stein, cadastré section AK n°57, d'une superficie de 2 747 m<sup>2</sup>, et des portions de voirie rue de Skopje, et pour partie cadastrée section AK n°72p et 305p, d'une superficie globale d'environ 745 m<sup>2</sup>, telles que représentées sur le plan annexé au rapport ;
- décidé la cession des emprises foncières issues du domaine public, moyennant le prix unitaire de 25 € le m<sup>2</sup> ;
- dit qu'il sera procédé à ces cessions par actes notariés ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

#### **14 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers - Constitution de servitudes**

- dans le cadre de l'aménagement de la ZAC EcoCité Jardin des Maraîchers, autorisé la création de servitudes nécessaires au fonctionnement actuel du parking desservant les bâtiments de Dijon Habitat et de Villéo, et à la desserte du lot 1a, grevant ou profitant aux parcelles CL n°471 et 535 appartenant à la Ville de Dijon et ayant fait l'objet de baux emphytéotiques au profit de Dijon Habitat et de Villéo, à savoir :
  - servitude de cour commune, en application des dispositions de l'article L. 471-1 du code de l'Urbanisme : fonds dominant, parcelle CL n°539 pour partie (îlot 1a), fonds servant, parcelles CL n°471 et n°535 ;
  - servitude de vue : fonds dominant, parcelle CL n°539 pour partie (îlot 1a), fonds servant, parcelles CL n°471 et n°535 ;
  - servitude de passage piétons et véhicules :
    - . servitude de passage n°1 : fonds dominant, îlot 1a1 (parcelle CL n°539 pour partie), fonds servant parcelle CL n°471 ;
    - . servitude de passage n°2 : fonds dominant, îlot 1a2 (parcelle CL n°539 pour partie), fonds servant parcelles CL n°471 et n°535 ;
    - . servitude de passage n°3 : fonds dominant, parcelle CL n°471, fonds servant parcelle CL n°535 ;
    - . servitude de passage n°4 : fonds dominant, parcelle CL n°535, fonds servant parcelle CL n°471 ;
- dit que ces servitudes sont consenties sans indemnités et acceptées à titre gracieux ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **15 - Zone d'Aménagement Concerté Clemenceau-Boudronnée - Cité des Affaires - Cession des droits à construire par promesse synallagmatique de vente à la SCI « Clemenceau Marbotte » - Avenant n° 2**

- rapporté partiellement la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2013 relative à la cession des droits à construire de l'immeuble « Clemenceau Plaza » à la SCI « Clemenceau Marbotte » par promesse synallagmatique de vente, ainsi que la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013, en ce qui concerne uniquement les délais de réalisation des conditions suspensives et en particulier le délai de signature d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement ou d'un contrat de réservation, obtenu sans conditions suspensives, d'un ou de preneur(s) pour l'acquisition de la totalité du bâtiment, ainsi que le délai de réitération de la promesse de vente par acte authentique et de porter ces délais au 31 décembre 2015 au plus tard ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la promesse synallagmatique de vente traduisant ces évolutions, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

## **16 - Zone d'Aménagement Concerté Parc Valmy - Classement de voies dans le domaine public communal**

- décidé le classement dans le domaine public communal de l'avenue Françoise Giroud (partiel), rue Jeanne Barret (partiel) et impasse aux Charmes d'Asnières, telles que les emprises sont représentées sur le plan joint au rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **D - PATRIMOINE**

### **17 - Espaces publics - Fixation de tarifs - Année 2015**

- décidé la fixation des tarifs des prestations figurant dans les annexes jointes ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **18 - Ferme Creuse à Recey-sur-Ource - Cession**

- décidé de céder la Ferme Creuse située à Recey-sur-Ource, cadastrée section D n°145 et n°183, d'une superficie totale de 8 630 m<sup>2</sup>, au profit de M. et Mme Petot - 77590 Charetrettes - moyennant le montant de 75 000 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente .

## **E - POLITIQUE DE LA VILLE**

### **19 - Programme de rénovation urbaine des Grésilles, de la Fontaine d'Ouche et de Via Romana - convention de rénovation urbaine de l'Agglomération dijonnaise - Avenant n°5 - Approbation**

- approuvé le projet d'avenant n°5 à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son annexe financière, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- arrêté la participation prévisionnelle de la Ville de Dijon à 18 907 617 € ;
- sollicité, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenue de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des projets de rénovation urbaine proposés.

## **F - ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE URBAINE**

### **20 - Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) – Rapport d'activités et compte administratif 2013 – Information du Conseil Municipal**

- donné acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2013 du Syndicat Intercommunal de la Tille de la Norge et de l'Arnison.

## **21 - Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO)- Rapport d'activités et compte administratif 2013 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2013 du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure.

## **II-ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

### **A - ÉDUCATION**

#### **22 - Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon - Convention**

- décidé l'octroi d'une avance de trésorerie sans intérêts de 240 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2015, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative;
- dit que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, annexé au rapport, et autoriser M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **B - PETITE ENFANCE**

#### **23 - Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant – modifications**

- approuvé le projet de règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, et notamment sur les annexes, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à arrêter le règlement définitif ;
- décidé que le nouveau règlement sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **24 - Règlement de fonctionnement des relais assistants maternels**

- approuvé le projet de règlement de fonctionnement des relais assistants maternels, annexé au rapport, et 'autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant notamment sur les annexes, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à arrêter le règlement définitif ;
- décidé que le nouveau règlement sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **C - SPORTS**

#### **25- Football Club Dijon-Parc - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association**

- décidé de définir, par convention d'objectifs et de moyens, les relations entre la Ville et le Football Club Dijon Parc ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **26 - Cercle Sportif Laïque Dijonnais, Association Sportive de la Fontaine d'Ouche, Tennis Club Dijonnais - Année 2015-Subventions de fonctionnement : modification des montants - Conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les associations : avenants n°1 et n°2**

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2015, de 107 000 € au Cercle Sportif Laïque Dijonnais, de 24 500 € à l'Association Sportive de la Fontaine d'Ouche, et de 145 000 € au Tennis Club Dijonnais ;
- approuvé le projet d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens du 8 janvier 2013 conclue entre la Ville et le Cercle Sportif Laïque Dijonnais, le projet d'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens du 9 janvier 2013 conclue entre la Ville et l'Association Sportive de la Fontaine d'Ouche, le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens du 23 janvier 2014 conclue entre la Ville et le Tennis Club Dijonnais, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les avenants définitifs ainsi que tous actes à intervenir pour leur application.

## **27 - Associations sportives - Missions d'intérêt général - Année 2015 - Subventions de fonctionnement - Associations JDA Dijon Bourgogne, Cercle Dijon Bourgogne, Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijonnais Côte d'Or ; conventions de financement**

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2015, de 113 600 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 36 000 € à l'association Cercle Dijon Bourgogne, de 68 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, de 120 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or et de 92 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;
- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

### **III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITÉ**

#### **A - CULTURE**

## **28 - Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne - Convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'établissement - Année scolaire 2014-2015 - Avenant n° 6**

- approuvé le projet d'avenant n° 6 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne, fixant les moyens matériels et pédagogiques affectés par la Ville au fonctionnement de ce dernier pour l'année scolaire 2014-2015, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **29 - Jardin des Sciences - Projets 2015 - Demandes de subventions**

- approuvé le projet 2015 du Jardin des Sciences ;

- sollicité, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville et notamment le conseil régional de Bourgogne, pour l'année 2015;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **30 - Jardin des Sciences - Adhésion de la Ville de Dijon au SINP Bourgogne**

- approuvé la demande d'adhésion de la Ville de Dijon au SINP Bourgogne ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **31 - Régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra de Dijon- Fonctionnement 2015 - Subventions de la Ville**

- décidé, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer à la régie personnalisée de La Vapeur une subvention de fonctionnement de 640 000€ pour 2015 ;
- décidé, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon une subvention de fonctionnement de 6 850 000 €, au titre de 2015 ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **32 - Office de Tourisme - Demande de classement**

- sollicité de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Dijon dans la catégorie I ;
- autorisé M. le Maire à signer tout document à intervenir pour l'instruction de cette demande.

## **B - COMMERCE**

### **33 - Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2015**

- fixé les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2015, dans les conditions prévues.

### **34 - Camping du lac - Fixation des droits de place - Année 2015**

- décidé les tarifs à appliquer au camping du lac, dès son ouverture, tels qu'ils sont proposés dans le rapport.

### **35 - Utilisation du domaine public à usage commercial - Redevance pour occupation du domaine public par les chevalets**

- fixé à 1 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour un chevalet, les chevalets supplémentaires demeurant au tarif de 460 €.



## **IV-FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL**

### **A - FINANCES**

#### **36 - Ensemble immobilier 11, rue de l'Hôpital**

- décidé d'acquérir sur la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) l'ensemble immobilier situé 11 rue de l'Hôpital, cadastré section CX n° 517, d'une surface de plancher totale de 4 022 m<sup>2</sup>, moyennant le montant de 8 950 000 € HT, soit le montant de 10 740 000 € TTC et de résilier en conséquence le bail locatif en cours ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **37 - Ouvertures de crédits - Décision modificative n° 3**

- par décision modificative n°3 au budget général de l'exercice 2014, décidé les ouvertures de crédits proposées.

#### **38 - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2015**

- autorisé l'exécution des dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes dans la limite du quart des crédits d'investissement votés pour l'exercice 2014, exception faite des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme et des crédits afférents au remboursement du capital de la dette. Le montant des dépenses autorisées, ventilé par chapitre, est joint en annexe à la présente délibération.

#### **39 - Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2015**

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés rapport ;
- décidé de porter le montant de la subvention accordée à l'association « Media Music » dans le cadre des « Jours de fête » de 30 000 € à 30 888,60 € ;
- décidé de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Media Music » pour le festival « Grésilles en fête » de 45 000 € à 43 015,42 € ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **40 - Restaurants scolaires - Accueils de loisirs péri-scolaires et extra-scolaires - Animation sportive - Évolution de la tarification au taux d'effort pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs extra-scolaires en direction des familles disposant de revenus élevés - Harmonisation des tarifs applicables aux repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) - Mise en conformité avec le barème CAF des taux d'effort applicables aux usagers domiciliés hors Dijon pour les accueils de loisirs péri-scolaires et extra-scolaires, Vacances pour Ceux qui Restent et Centre Municipal d'Initiation Sportive - Modification des règlements intérieurs**

- décidé l'introduction de nouvelles grilles tarifaires, basées sur des taux d'effort par paliers, pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs extra-scolaires ;
- approuvé l'harmonisation de la tarification des repas pris dans les accueils de loisirs extra-scolaires et les restaurants scolaires pour les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé ;

- adopté les nouveaux taux d'effort applicables aux usagers hors Dijon des prestations accueil péri-scolaire et extra-scolaire, Centre municipal d'initiation sportive et Vacances pour ceux qui restent ;
- approuvé la modification des règlements intérieurs des restaurants scolaires et accueils de loisirs péri-scolaires et extra-scolaires ainsi que de l'animation sportive, qui intègrent les évolutions proposées dans le rapport, annexés à ce dernier, et autorisé M. Le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- décidé que ces mesures entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2015, auxquelles s'appliquera la mise à jour annuelle habituelle des planchers/plafonds de ressources basée sur le taux d'inflation.

#### **41 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2013 et budget 2014 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de la présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon, ainsi qu'au compte financier 2013 et au budget 2014 de l'établissement.

#### **42 - Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations – Lieu d'accueil – Actions de communication et de formation du personnel – Demandes de subventions – Convention d'objectifs avec la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or**

- sollicité, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, notamment par l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des chances et la Région Bourgogne pour le financement des actions de communication, et de la formation du personnel du lieu d'accueil de l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations ;
- décidé l'attribution d'une subvention forfaitaire annuelle à hauteur de 32 000 € à la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or pour la gestion du lieu d'accueil de l'AMACOD, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention d'objectifs conclue entre la Ville et la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or pour la gestion du lieu d'accueil de l'AMACOD, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, jointe au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **43 - Association Dijon Congrexpo - Parc des expositions et Congrès - Tarifs 2015 – Approbation**

- approuvé les tarifs de location des salles et halls du parc des expositions et congrès qui seront mis en œuvre par l'association Dijon Congrexpo au titre de 2015, intégrant une augmentation de 2 % par rapport à 2014 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **B - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **44 - Transformation du Grand Dijon en communauté urbaine – Organisation provisoire de la création ou de la gestion de certains équipements et services**

- autorisé M. le Maire à signer la convention type d'organisation provisoire de la gestion ou de la création de certains équipements et services à intervenir avec le Grand Dijon ;
- autorisé M. le Maire à y apporter des modifications de forme ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisé M. le Maire à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette convention, notamment les éventuelles conventions complémentaires sur d'autres domaines de compétences qui s'avèreraient nécessaires pour assurer la continuité du service public.

#### **45 - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités 2013 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2013 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

#### **46 - Représentation de la Ville d Dijon dans divers organismes**

- procédé à la désignation du représentant de la Ville dans divers organismes, dans les conditions proposées.

#### **47 - Services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon - Rapport 2013**

- approuvé le rapport 2013 du maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement.

### **C - PERSONNEL**

#### **48 - Convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) à passer entre la Ville et l'Association nationale de la Recherche technique (ANRT) pour l'accueil d'un étudiant**

- décidé d'accueillir un étudiant à la Direction des Services financiers dans le cadre d'une convention "CIFRE" ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention à passer entre la Ville et l'ANRT ;
- autorisé M. le Maire à signer un contrat de collaboration de recherche de 3 ans avec le laboratoire de recherche "CREGO" ;
- autorisé M. le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée (3 ans) avec le doctorant pour un salaire annuel brut hors charges de 23 484 € ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **49 - Adhésion au régime d'assurance chômage**

- décidé l'adhésion de la Ville au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires ;
- autorisé M. le Maire à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF et à signer le contrat d'adhésion ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

### **V-DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **50 - Rapport des délégations du Maire**

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- arrêté de droit de propriété (1)
- tarifs et droits divers (7),
- arrêté d'alignement (3)
- conversion de concession de tombe (1)